

Image not found or type unknown



PENSION ALIMENTAIRE ENFANT DE 22 ANS

Par **thierryhelix**, le **11/07/2012** à **19:10**

Bonjour,

je verse une pension alimentaire à la mère de mon fils de 22 ans de 220 € / mois

Mon fils débute un CDD de 12 mois le 7 août 2012 à temps complet.

Dois-je continuer à verser la pension alimentaire ?

Merci de votre réponse